AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2019-0276.

Cette session se tiendra le 18 octobre 2019 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-0276

4767, chemin de la Rivière-Perdue (Laurel)

Nature de la demande :

Autoriser le remplacement de la fondation en pilotis par une fondation coulée, le projet empiète de 0,85m2 dans la bande de protection riveraine et de 9,9 m2 dans la bande de protection supplémentaire de 2 mètres applicable à la bande riveraine existante.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement n° 2018-498, article 392 : Toute construction doit être implantée à 2 mètres ou plus de la bande de protection riveraine applicable.

Règlement n° 2018-498, article 393 : Dans la rive, sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux [...].

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 18 OCTOBRE 2019.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1er jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1er jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière.